

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 Date d'émission: 16/01/2013 Date de révision: 23/12/2022 Remplace la version de: 30/04/2018 Version: 2.3

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS Nom commercial

Nom chimique TCA (ISO); acide trichloroacétique

N° Index 607-004-00-7 N° CE : 200-927-2 N° CAS 76-03-9 Code du produit : TRCH-00A Formule brute : CCI3COOH

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l.

Migjorn, 1

Boîte postale Barcelona (SPAIN)

08338 Premia de Dalt - SPAIN

T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532 info@labbox.com - www.labbox.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: +34 937 077 970 (For technical information\_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 H400 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 H410

Full text of H and EUH statements: see section 16

Limites de concentration spécifiques:

( 1 ≤C < 100) **STOT SE 3, H335** 

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

23/12/2022 (Date de révision) FR (français) 1/12

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
Acide trichloroacétique 99%	N° CAS: 76-03-9 N° CE: 200-927-2 N° Index: 607-004-00-7	100

## 3.2. Mélanges

Non applicable

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements

> contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

Premiers soins après contact oculaire la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : de la poudre ABC. Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: fumée. Vapeurs corrosives.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Procédures d'urgence

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Recueillir le produit répandu. Ramasser mécaniquement le produit.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Lieu de stockage Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.
: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

23/12/2022 (Date de révision) FR (français) 3/12

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS (76-03-9)		
UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)		
Nom local	Trichloroacetic acid	
Remarque	SCOEL Recommendations (2004)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionne	lle	
Nom local	Acide trichloroacétique	
VME (OEL TWA)	5 mg/m³	
VME (OEL TWA) [ppm]	1 ppm	
Remarque	Valeurs recommandées/admises	
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)	
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Ácido tricloroacético	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm	
Référence réglementaire	Norma Portuguesa NP 1796:2014	
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Ácido tricloroacético	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	6,8 mg/m³	
VLA-ED (OEL TWA) [2]	1 ppm	

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS (76-03-9)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	1,41 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	124,3 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets locaux, cutanée	1,41 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets locaux, inhalation	124,3 mg/kg de poids corporel/jour	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	0,705 mg/kg de poids corporel	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,705 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	61,3 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,00017 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,000017 mg/l	

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS (76-03-9)		
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,000143 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0000143 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,0046 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	100 mg/l	

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

## Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

## 8.2.2. Équipements de protection individuelle

## Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. EN 374.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:











#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

## Protection oculaire:

Ecran facial

Protection oculaire			
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Catégorie II			EN 166, EN 167, EN 168

## 8.2.2.2. Protection de la peau

## Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection de la peau et du corps	
Туре	Norme
Vêtements de protection	EN 13034, EN 168 , EN ISO 13982-1, EN ISO 6529, EN ISO 6530

## Protection des mains:

Gants de protection

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Protection des mains	otection des mains				
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Catégorie III					EN ISO 374-1, EN 374-3, EN 420

Autres protecteurs de la peau Vêtements de protection - sélection du matériau		
Condition	Matériau	Norme
		EN ISO 20345, EN 13832-1

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: SolideCouleur: Pas disponibleOdeur: Pas disponibleSeuil olfactif: Pas disponible

Point de fusion : 27 °C

Point de congélation : Pas disponible
Point d'ébullition : Pas disponible
Inflammabilité : Pas disponible
Limites d'explosivité : Non applicable
Limite inférieure d'explosion : Non applicable
Limite supérieure d'explosion : Non applicable

Point d'éclair

Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible : Pas disponible : Pas disponible pH solution Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité : Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique : 1610 kg/m<sup>3</sup> : Pas disponible Densité relative

Densité relative de vapeur à 20 °C : 1,61

Taille d'une particule : Pas disponible

## 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. fumée. Vapeurs corrosives.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

: Non classé

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

## UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS (76-03-9)

•		
	DL50 orale rat	3320 mg/kg
	Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque de graves brûlures de la peau.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque de graves lésions des yeux.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Ecologie - eau	:	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques,	
		entraîne des effets néfastes à long terme.	

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Très toxique pour les organismes aquatiques.

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

23/12/2022 (Date de révision) FR (français) 7/12

#### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

## 12.2. Persistance et dégradabilité

#### UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS (76-03-9)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Méthodes de traitement des déchets

Code HP

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

: HP4 - "Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation

cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.

HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou

différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : UN 1839

 N° ONU (IMDG)
 : UN 1839

 N° ONU (IATA)
 : UN 1839

 N° ONU (ADN)
 : UN 1839

 N° ONU (RID)
 : UN 1839

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ACIDE TRICHLORACÉTIQUE

Désignation officielle de transport (IMDG) : ACIDE TRICHLORACÉTIQUE

Désignation officielle de transport (IATA) : Trichloroacetic acid

Désignation officielle de transport (ADN) : ACIDE TRICHLORACÉTIQUE Désignation officielle de transport (RID) : ACIDE TRICHLORACÉTIQUE

Description document de transport (ADR) : UN 1839 ACIDE TRICHLORACÉTIQUE, 8, II, (E), DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 1839 ACIDE TRICHLORACÉTIQUE, 8, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) : UN 1839 Trichloroacetic acid, 8, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Description document de transport (ADN) : UN 1839 ACIDE TRICHLORACÉTIQUE, 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT Description document de transport (RID) : UN 1839 ACIDE TRICHLORACÉTIQUE, 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

23/12/2022 (Date de révision) FR (français) 8/12

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Étiquettes de danger (ADR) : 8



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 Étiquettes de danger (IMDG) : 8



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 Étiquettes de danger (IATA) : 8



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 Étiquettes de danger (ADN) : 8



## RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 Étiquettes de danger (RID) : 8



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C4

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Quantités limitées (ADR) : 1kg Quantités exceptées (ADR) : E2

: P002, IBC08 Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4 Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP10

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: SGAN, L4BN Code-citerne (ADR)

Véhicule pour le transport en citerne : AT 2 Catégorie de transport (ADR) Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) V11 Numéro d'identification du danger (code Kemler) 80

Panneaux oranges

80 1839

: TP33

Code de restriction en tunnels (ADR) : E Code EAC : 2X

#### **Transport maritime**

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg Quantités exceptées (IMDG) : F2 Instructions d'emballage (IMDG) : P002 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08 Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B2, B4 Instructions pour citernes (IMDG) Т3 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) TP33 N° FS (Feu) F-A N° FS (Déversement) S-B Catégorie de chargement (IMDG) Α Point d'éclair (IMDG)

Colourless, deliquescent crystals. Melting point of the pure substance: 58°C . In the Propriétés et observations (IMDG) presence of moisture, corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E2

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y844 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 5kg

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 859

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 15kg

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 863

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 50kg Code ERG (IATA) : 8L

## Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C4 Quantités limitées (ADN) 1 kg Quantités exceptées (ADN) E2 : PP, EP Equipement exigé (ADN) Nombre de cônes/feux bleus (ADN) 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C4

23/12/2022 (Date de révision) FR (français) 10/12

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Quantités limitées (RID) : 1kg Quantités exceptées (RID) : E2

Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP10

commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAN, L4BN

Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W11
Colis express (RID) : CE10
Numéro d'identification du danger (RID) : 80

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### Liste candidate REACH (SVHC)

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS n'est pas sur la liste Candidate REACH

## Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

## Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1839 Acide trichloroacétique 99% Analytical Grade ACS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

## Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Trichloroacetic acid 99% is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

## Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2;

N° ID 197).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.

BImSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

: Acide trichloroacétique 99% est listé

#### **Danemark**

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.